Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

ALLOCUTION

PROCUREUR

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

New York, le 13 décembre 2021

Allocution de M. Serge Brammertz,
Procureur du Mécanisme international appelé à exercer
les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux,
devant le Conseil de Sécurité de l'ONU
New York, 13 décembre 2021

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler des activités menées par le Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Mon rapport écrit présente en détail nos activités et les résultats que nous avons obtenus pendant la période écoulée au regard de nos priorités stratégiques. Aujourd'hui, je souhaiterais mettre en avant plusieurs points importants.

Monsieur le Président, Excellences,

Nous poursuivons nos efforts visant à clore les dernières procédures en première instance et en appel, ce qui demeure notre première priorité stratégique.

Dans l'affaire Kabuga, mon Bureau a franchi des étapes-clés de la phase de la mise en état pendant la période considérée. Dans le respect des délais fixés par la Chambre de première instance, notre équipe chargée du procès a déposé son mémoire préalable ainsi que d'autres écritures importantes préalables au procès. Mon Bureau a en outre répondu à de nombreuses autres questions soulevées par les membres de la famille de Félicien Kabuga et des tierces parties concernées au sujet de biens saisis.

C'est en franchissant ces étapes, entre autres, que nous continuons de nous acquitter de toutes nos obligations relatives à la phase préalable au procès et de prendre des mesures visant à favoriser le déroulement rapide de la procédure en première instance. Fin prêt, mon Bureau se réjouit à la perspective de l'ouverture des débats à la division d'Arusha qui doit être ordonnée par la Chambre de première instance.

De plus, pendant la période considérée, mon Bureau a mené à bien deux autres procédures en première instance.

ALLOCUTION PROCUREUR

À la division de La Haye, Jovica Stanišić et Franko Simatović ont été déclarés coupables en première instance d'avoir aidé et encouragé les crimes que sont l'assassinat, l'expulsion, le transfert forcé et les persécutions, constitutifs de crimes contre l'humanité, ainsi que le meurtre, constitutif de crime de guerre. Mon Bureau a prouvé au-delà de tout doute raisonnable qu'ils avaient apporté une aide matérielle à ces crimes en déployant des membres de forces paramilitaires.

À la division d'Arusha, dans l'affaire Nzabonimpa et consorts, quatre accusés ont été déclarés coupables en première instance d'outrage au tribunal. Mon Bureau a prouvé qu'ils avaient sans aucune honte entrepris d'entraver le cours de la justice en influençant indûment des témoins pour qu'ils reviennent sur leur témoignage en vue de faire annuler, en vain, la déclaration de culpabilité prononcée contre Augustin Ngirabatware pour génocide.

Des procédures en appel sont en cours. Mon Bureau a interjeté appel de ces deux jugements, et répond à trois appels formés par les personnes déclarées coupables. Nous continuerons à mener nos travaux rapidement dans le cadre de ces deux appels tout en respectant les plus hautes exigences professionnelles.

En créant le Mécanisme, le Conseil de sécurité a décidé que cette institution serait chargée de conclure les affaires en cours qui lui seraient transmises par le TPIY et le TPIR, ainsi que d'ouvrir de nouveaux procès concernant les fugitifs du TPIR qui seraient arrêtés. Mon Bureau se félicite que la dernière affaire du TPIY soit sur le point d'être clôturée. À l'approche de l'ouverture du procès dans l'affaire *Kabuga*, nous nous réjouissons de cette occasion qui nous est donnée de rendre une justice plus concrète dans le prétoire pour les victimes du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994.

Monsieur le Président, Excellences,

Conformément au mandat confié par le Conseil de sécurité, mon Bureau continue de rechercher activement les six derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR, ce qui constitue notre deuxième priorité stratégique.

Le fugitif que nous recherchons le plus activement, et le dernier qui sera jugé par le Mécanisme, est Protais Mpiranya, l'ex-commandant de la Garde présidentielle.

Outre Protais Mpiranya, mon Bureau s'emploie à localiser cinq autres fugitifs mis en accusation pour génocide afin qu'ils répondent de leurs actes, dont Fulgence Kayishema, qui a déjà été localisé en Afrique du Sud.

Bien que les crimes qui leur sont reprochés aient été commis il y a plus de 25 ans, la nécessité de traduire en justice Protais Mpiranya et les autres fugitifs est plus urgente aujourd'hui que jamais auparavant.

Mon Bureau continue d'enregistrer des progrès importants dans les enquêtes qu'il mène en vue d'établir les endroits où se trouvent les derniers fugitifs. Sous la nouvelle direction de notre équipe chargée de la recherche des fugitifs, nous menons des enquêtes analytiques à l'aide d'outils technologiques de pointe. Nous avons identifié des personnes d'intérêt et exploitons activement des pistes solides.

La période à venir sera déterminante. Nos stratégies actuelles entreront bientôt dans une phase critique. Si nous parvenons à obtenir les renseignements et les éléments de preuve dont nous avons besoin, des progrès importants devraient être enregistrés.



MIFRTP ALLOCUTION PROCUREUR

Comme je vous l'ai signalé à maintes reprises, nos efforts ne pourront aboutir qu'avec la coopération pleine et efficace des États Membres. Actuellement, les deux principaux pays en jeu dans cette démarche sont le Zimbabwe et l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne le Zimbabwe, j'ai effectué au début du mois de novembre une mission officielle à Harare, au cours de laquelle j'ai rencontré le Vice-Président Chiwenga et d'autres hauts responsables. Les autorités zimbabwéennes ont réaffirmé leur engagement sans réserve à fournir une pleine coopération à mon Bureau. Dans ce contexte, nous avons discuté des résultats fructueux que nous avons obtenus récemment grâce à nos efforts conjoints, et des problèmes importants qu'il reste à résoudre.

À la suite de ces échanges, j'ai présenté une série de recommandations concrètes sur la façon d'améliorer davantage notre coopération. J'ai en outre rappelé les demandes pendantes que nous avions soumises en vue d'obtenir des informations cruciales auprès des autorités zimbabwéennes.

Bien que je n'aie toujours pas reçu de réponse, j'ai bon espoir que, pendant la période à venir, je pourrai faire état d'une coopération pleine et efficace de la part du Zimbabwe.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité a parfaitement conscience des immenses difficultés auxquelles se heurte mon Bureau depuis trois ans pour obtenir la coopération de cet État. L'Afrique du Sud n'a pas arrêté le fugitif Fulgence Kayishema, et n'a pas fourni certaines informations cruciales. J'ai le regret de signaler que la situation avec l'Afrique du Sud est l'un des cas les plus frappants de non-coopération auquel se heurte mon Bureau depuis la création du Mécanisme.

Néanmoins, mon Bureau a continué de proposer des solutions constructives pour aider l'Afrique du Sud à mettre sa coopération sur la bonne voie. Il y a trois mois, nous avons présenté une demande urgente visant à créer une équipe d'enquête conjointe autorisée à travailler directement, au niveau opérationnel, avec mon Bureau. J'ai aussi effectué une mission à Pretoria le mois dernier pour discuter de la situation.

Malheureusement, je ne suis pas en mesure de communiquer des nouvelles plus encourageantes à ce jour. L'Afrique du Sud ne s'acquitte toujours pas de ses obligations internationales.

Cependant, on m'a assuré que des ministres influents soulèveraient et appuieraient notre demande auprès des plus hautes instances gouvernementales. Ce qu'il faut à présent, c'est la volonté politique nécessaire pour enfin donner le feu vert aux services opérationnels compétents.

Mon Bureau — et les victimes du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda en 1994 — ont un besoin urgent du soutien du Conseil de sécurité. Nous avons tous le même objectif : nous voulons que les derniers fugitifs soient retrouvés afin que justice soit faite et que cette fonction résiduelle capitale soit menée à terme.

Monsieur le Président, Excellences,

Reconnaissant que les juridictions nationales prennent la relève du TPIR et du TPIY, le Conseil de sécurité a confié à mon Bureau la tâche de répondre aux demandes d'assistance adressées par les enquêteurs et les procureurs des juridictions nationales de partout dans le monde. Ainsi, la troisième priorité stratégique de mon Bureau est d'assister les juridictions nationales chargées de poursuivre les auteurs de crimes internationaux commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda.

ALLOCUTION PROCUREUR

Comme mon Bureau l'a maintes fois signalé, la charge de travail qui découle de cette fonction résiduelle est beaucoup plus importante que prévu. En 2013, nous avons reçu environ 100 demandes d'assistance. Ceux deux dernières années, ce nombre a quadruplé, passant à près de 400 demandes par année.

Nous recevons non seulement de nombreuses demandes d'assistance, mais aussi des demandes d'une plus grande complexité et d'une plus grande ampleur.

Pendant la période considérée, le Procureur général du Rwanda a demandé à mon Bureau de soutenir encore davantage ses efforts visant à localiser des ressortissants rwandais soupçonnés de génocide, en particulier ceux ne vivant pas au Rwanda, ainsi qu'à enquêter sur ceux-ci et à les poursuivre en justice. Nous avons commencé un examen approfondi de notre collection d'éléments de preuve et des résultats d'enquêtes antérieures afin de faire apparaître des affaires pour lesquelles nous pourrions apporter une assistance spécialisée au Procureur général et à son bureau.

De même, en ex-Yougoslavie, le parquet spécial du Monténégro a demandé notre soutien. En réponse, nous lui avons préparé et remis un dossier d'enquête concernant plus de 15 suspects. Bon nombre de ces suspects ont participé à des crimes graves de violence sexuelle, comme l'esclavage sexuel, le viol, la prostitution forcée et la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Aussi, le parquet de Serbie chargé des crimes de guerre continue de demander à mon Bureau un soutien sur diverses questions. En réponse, nous avons aidé les procureurs de Serbie dans le cadre de deux enquêtes importantes visant des suspects de haut rang. Nous avons en outre fourni des éléments de preuve à nos collègues serbes concernant deux autres affaires transférées par la Bosnie-Herzégovine qui mettent en cause des suspects de rang intermédiaire. Les progrès concrets accomplis montrent l'intérêt d'une coopération intensifiée entre nos bureaux.

Ces progrès montrent, premièrement, que la lutte contre l'impunité pour les crimes commis pendant le génocide au Rwanda et les conflits en ex-Yougoslavie se poursuit, conformément aux attentes du Conseil de sécurité. Deuxièmement, il ne fait aucun doute que les éléments de preuve et les autres formes de soutien fournis par mon Bureau sont essentiels pour les parquets nationaux, ce qui vient confirmer le bien-fondé de la tâche qui lui a été confiée de répondre aux demandes d'assistance qui lui sont adressées.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour clore mon allocution, je me dois d'appeler une fois encore toute votre attention sur la négation persistante des crimes et la glorification des génocidaires et des criminels de guerre.

Les fresques à l'effigie de Ratko Mladić que l'on trouve à Belgrade, de même que les publications de groupes extrémistes de la diaspora rwandaise, ont un triste point en commun. Elles sont la preuve que, aujourd'hui, après plus de 25 ans, certains persistent à nier, à relativiser et à minimiser les faits judiciairement établis relatifs au génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre.

Cette situation devrait être inconcevable. Comment est-ce possible qu'un si grand nombre de personnes voient toujours Ratko Mladić comme un héros du peuple serbe, après qu'un tribunal l'a condamné à une peine d'emprisonnement à vie sur le fondement d'une foule d'éléments de preuve établissant ses crimes ?

Comment est-ce possible que d'autres prétendent que des hommes comme Théoneste Bagosora ne faisaient que défendre le Rwanda, alors que sa responsabilité pénale pour génocide a été prouvée au-delà de tout doute raisonnable ?



/IIFRTP ALLOCUTION PROCUREUR

Malheureusement, même aujourd'hui, on a l'impression que, trop souvent, la vérité et la justice ne reçoivent pas tout le soutien dont elles ont besoin, que ce soit en paroles ou en actes.

Quel message les autorités croates envoient-elles lorsqu'elles prennent une décision politique qui empêche le système judiciaire d'enquêter sur des allégations de crimes commis sur des Serbes de Bosnie ?

Comment des hommes politiques bosniaques peuvent-ils insister sur le respect des jugements concernant leurs victimes, alors qu'ils disent que les poursuites visant leurs commandants sont motivées par des raisons politiques ?

Et comment peut-on expliquer qu'en Bosnie-Herzégovine, il faut déplorer l'absence de soutien politique pour l'adoption de lois contre la négation du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qui visent les victimes de tous les groupes ethniques ?

Certains diront que la vérité et la justice sont à l'origine du conflit social.

Le fait est que la négation du génocide et la glorification des criminels de guerre ont pour buts d'empêcher la réconciliation, de provoquer la haine et de fragiliser la paix et la sécurité.

Ces actes condamnent les générations actuelles et futures à porter le fardeau du passé.

C'est le cas aussi bien au Rwanda que dans les pays issus de la Yougoslavie.

Mon Bureau continuera de se tenir aux côtés des victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994 ainsi qu'aux victimes des crimes commis pendant les conflits en ex-Yougoslavie, en veillant à faire connaître la vérité et en s'opposant au négationnisme.

Nous comptons pleinement sur le Conseil de sécurité pour s'associer à nous dans cette entreprise.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, mon Bureau se félicite des progrès qu'il a continué d'accomplir en vue de l'achèvement des dernières affaires en première instance et en appel.

Or, il nous reste encore beaucoup à faire dans l'accomplissement des fonctions résiduelles qui nous ont été confiées.

Au cours de la période à venir, l'affaire *Kabuga* figurera parmi nos activités les plus importantes, et nous nous réjouissons à la perspective de l'ouverture des débats.

Nous continuons de considérer que la recherche des derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR est une priorité. La période à venir sera décisive. Afin que nous puissions mener à bien nos activités, il est fondamental que le Conseil de sécurité envoie le message sans équivoque aux États Membres que leur coopération avec mon Bureau est une obligation. Sans une coopération pleine et efficace, nous ne serons pas en mesure de nous acquitter de notre mission.

À l'heure où les juridictions nationales jugent les crimes commis pendant le génocide rwandais et les conflits en ex-Yougoslavie, mon Bureau est déterminé à remplir sa mission qui consiste à répondre pleinement aux demandes d'assistance que lui adressent ces juridictions. Le grand nombre de demandes que nous continuons de recevoir montre l'importance du soutien que nous offrons et la nécessité de poursuivre l'établissement des responsabilités.



ALLOCUTION PROCUREUR

J'exprime ma gratitude au Conseil de sécurité pour le soutien continu qu'il apporte à mon Bureau. Je vous remercie de votre attention.

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376 Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691 Adresse électronique : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur <u>Facebook</u>, <u>Twitter</u>, <u>YouTube</u>, <u>LinkedIn</u>

www.irmct.org